

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 12 avril 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 19
- votants 19
- absents 0

OBJET

Modification des tarifs municipaux
concernant l'occupation du domaine
public

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le 15
avril 2019 et que la convocation du
Conseil avait été faite le 08 avril
2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick
BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia
HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie
HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Lydia HUGUENOT, Conseillère Municipale, propose à
l'Assemblée une modification des tarifs municipaux, qui ont été votés le
11 Décembre 2018, concernant l'occupation du domaine public.

Il s'agit d'ajouter le mot « terrasses » dans la dénomination des
tarifs, à savoir :

Occupation domaine public (Délibération instaurant en date du 11/06/2014)	
Trottoirs et terrasses Grande rue, rue Vellonne jusqu'à la côte Ste Barbe, rue des Bains, rue Colonel Bénitte, Place de la Libération et Av Lt Gouby, le ml/an	27.00 €
Trottoirs et terrasses hors centre-ville	10.00 €
Riverains de la Place des Bains, le m2	38.00 €
Trottoirs et terrasses rue Férat, rue Amiral Pierre, rue Vellonne (après la côte Ste Barbe), rue d'Orfeuil, rue Daprey-Blache, le m2	20.00 €
La somme est due du fait de l'occupation, il n'existe pas de prorata	

Madame Lydia HUGUENOT, Conseillère Municipale, demande
donc à l'assemblée de bien vouloir approuver ce changement d'intitulé
au sein des tarifs municipaux concernant l'occupation du domaine
public.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019

